



**Appel à candidatures pour la réalisation d'un  
diagnostic territorial sur la pauvreté en milieu rural  
dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte  
contre la pauvreté  
Région des Hauts de France  
2023**

**Date de lancement de l'appel à candidature : 28 juin 2023**  
**Date limite de dépôt des candidatures : 15 septembre 2023**

## Éléments de contexte

La pauvreté et la ruralité constituent une réalité plus ou moins bien cernée dans les hauts de France. Ces espaces de faible densité démographique (mais aussi les espaces péri-urbains en marge) comportent des particularités : faiblesse des services publics, peu de solutions de mobilités et éloignement des zones d'emplois, difficultés d'articulations entre les dispositifs institutionnels et l'action locale...

Cette réalité touche des personnes privées d'emplois comme en emplois (salariés ou indépendants, agriculteurs, artisans et petits commerçants, saisonniers...) dont l'activité et les revenus sont insuffisants, mais aussi des jeunes, des personnes seules (souvent des femmes), des familles monoparentales, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elle peut prendre plusieurs formes : absence d'emploi ou emploi précaire, difficultés financières, logement ancien, dégradé voire insalubre, précarité énergétique, problèmes de santé récurrents, de mobilité, d'alimentation, difficultés d'accès aux services, aux soins et aux spécialistes, aux nouvelles technologies, à la culture et aux loisirs, isolement et exclusion... Elle peut toucher aussi bien les populations rurales natives que des nouveaux arrivants qui s'installent en campagne par choix et/ou par contrainte économique.

Par ailleurs, dans les territoires ruraux très peu denses, repérer les personnes en situation de précarité est souvent difficile et cela d'autant plus qu'avec des relations de voisinage importantes, elles craignent souvent d'être stigmatisées. De ce fait, elles ne franchissent pas la porte de lieux où elles pourraient trouver un accompagnement, une solution à leurs difficultés.

Les acteurs de la lutte contre la pauvreté sont nombreux et leurs approches et modes d'intervention diversifiées :

- ✓ L'État, les conseils départementaux, les organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM, MSA pour le monde agricole...);
- ✓ Les communes et leurs intercommunalités (à travers les CCAS et les CIAS...);
- ✓ Les associations d'insertion économique et sociale, d'aide à domicile en milieu rural;
- ✓ Les entreprises d'insertion;
- ✓ Les centres sociaux;
- ✓ Les associations caritatives...

Pour les auteurs du rapport de l'AdCF de 2015 « Intercommunalité et développement social », « la montée des phénomènes de pauvreté et d'exclusion dans les zones rurales et périurbaines est un facteur de mobilisation très forte des élus locaux confrontés à des demandes nouvelles ». Ils ajoutent qu'ils « estiment que le niveau local est le plus réactif pour répondre aux besoins de leurs territoires dans ce domaine ». Ainsi, à la logique des publics « s'oppose de plus en plus une logique territoriale ».

Néanmoins action sociale et développement local ne sont pas toujours coordonnés et les manques d'ingénierie, ou son non déclouisonnement, peuvent constituer des freins aux actions devant répondre aux besoins des populations.

Pourtant, des initiatives publiques et/ou privées sont prises dans les territoires ruraux pour repérer les situations de pauvreté, et agir de manière concertée.

Concernant la précarité alimentaire, il sera nécessaire d'être en cohérence avec le projet Alimentaire Territorial de l'EPCI et de faire apparaître les modalités de travail avec les instances et réseaux déjà en place .

## Appel à candidatures :

Le commissariat de prévention et de lutte contre la pauvreté en hauts de France et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt souhaitent soutenir les premiers EPCI de la région situés en milieu rural ou péri urbain rural (cf carte ci-dessous) qui se lanceraient dans une démarche spécifique de mise en place d'actions de prévention et de lutte contre la **pauvreté** dans leur territoire dont les caractères possibles sont décrits ci-dessous. **Le commissariat apportera au maximum 80%, et dans un plafond de 30 000€, du financement de 6 mois d'ingénierie pour l'élaboration du diagnostic et d'un plan d'actions.**

L'EPCI devra apporter au minimum un co-financement à hauteur de 20 %. (ainsi par exemple, pour un budget d'étude, d'accompagnement de la démarche partenariale et d'un plan d'action de 36 000 euros, 30 000 euros au maximum pourront être pris en charge par l'État).

- ✓ Il est prévu de soutenir entre 7 et 10 collectivités.
- ✓ **Le projet peut être déposé par l'EPCI ou le CCIAS de l'EPCI (ou un collectif de CCAS d'un EPCI).**

### Résultat attendu :

La réalisation du diagnostic et du plan d'action doit être achevée **au plus tard le 31 mars 2024.**

Il est attendu en fin de démarche subventionnée :

- ✓ La complémentarité à mettre en avant avec l'analyse de besoins sociaux (ABS) déjà réalisée pour les collectivités y étant soumises ;
- ✓ Une dimension partenariale forte de la conduite du diagnostic et de la proposition de plan d'actions et un traitement au niveau de l'EPCI et non de la commune ;
- ✓ Le traitement par le diagnostic des thèmes du futur pacte des solidarités : agir dès le plus jeune âge (1000 jours), monoparentalité, l'offre de formation accessible, l'insertion professionnelle des jeunes les plus précaires (décrochage) et des adultes les plus fragiles, la mobilité des personnes, l'accès aux besoins et services fondamentaux (a minima accès aux droits, précarité alimentaire (cohérence avec le PAT si il existe), inégalités de santé, logement, précarité énergétique, la démarche participative des bénéficiaires, les démarches d' « aller vers ».
- ✓ Ce diagnostic devra mettre en avant non seulement les besoins mais aussi les forces et faiblesses des institutions et actions en cours. Il comprendra une analyse des interactions entre les différentes dimensions de la pauvreté et de la précarité qui frappent les publics ruraux fragiles afin de penser la mise en cohérence des actions territoriales ciblées sur les thèmes de la stratégie pauvreté ;
- ✓ La prise en compte du public femmes précaires et de leurs freins spécifiques à sortir de la pauvreté (charges familiales, mobilité, orientation professionnelle moins diversifiée, moins rémunérateur, plus précaire, modes d'accueil adaptés, accès au soin, accès au droit), en situation de monoparentalité ou non ;
- ✓ La présentation d'un plan d'action concret sur les points d'amélioration pointés par le diagnostic en présence d'élus, de représentants du monde associatif et de l'Etat;
- ✓ Des indicateurs de mesure d'impact social des actions envisagées dans le plan d'action.

**Un groupe conseil de personnes concernées devra être constitué afin de réagir face au diagnostic et d'apporter une vue qualitative sur les chiffres produits dans le diagnostic et le plan d'action.**

## Soutien Technique :

Le soutien technique s'organise autour de rencontres collectives entre les différents lauréats retenus. Ces rencontres auront différents objectifs, elles permettront d'échanger sur les freins et les leviers identifiés, enrichir la réflexion commune.

## Pièces à fournir :

- ✓ Une présentation des actions et réflexions déjà menées sur ce thème ;
- ✓ Un descriptif de la démarche d'implication des élus, des équipes des collectivités et acteurs locaux envisagée par les élus ;
- ✓ Le descriptif des différentes étapes envisagées et de la méthode (calendrier de recrutement, jalon d'avancement du projet, dates des comités de suivi et de validation) ;
- ✓ Le descriptif des actions de pérennisation de la démarche au-delà des 6 mois de diagnostic et notamment le financement de la mise en œuvre du plan d'action ;
- ✓ Un engagement formel de l'EPCI à la réalisation du résultat attendu ;
- ✓ La fiche de poste du profil envisagé pour réaliser ce diagnostic ou le CV de la personne déjà présente au sein de la structure ;
- ✓ Le budget prévisionnel de l'action (modèle sur le formulaire de réponse en ligne) ;
- ✓ L'attestation de candidature et la délégation de signature (modèle sur le formulaire de réponse en ligne) ;
- ✓ Un RIB

## Critères de sélection :

Les dossiers seront retenus en fonction de :

- ✓ La volonté d'aboutir au résultat attendu précité ;
- ✓ L'implication des élus et des partenaires locaux ;
- ✓ Une réflexion déjà entamée sur ce sujet ;
- ✓ La volonté d'acculturation de la collectivité et des partenaires sur ce sujet ;
- ✓ L'engagement à la mise en œuvre des actions du plan d'action, de la pérennité de la démarche au-delà de 6 mois ;
- ✓ La faisabilité du projet dans le temps imparti.

Il sera tenu compte dans le choix des dossiers de représenter la diversité des territoires de la région.

Le dossier de candidature sera à renseigner en ligne

**avant le 15/09/2023**

à partir de l'interface Démarches-Simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-precarite-rurale>

Pour toute question sur l'appel à candidatures :

[sylvie.charriere@hauts-de-france.gouv.fr](mailto:sylvie.charriere@hauts-de-france.gouv.fr)

## Annexes : pistes d'exploration et de documentation

- ✓ L'expérimentation menée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :

<http://www.caprural.org/co-construire/chantiers-en-cours/6581-pauvrete-et-precarite-en-rural-2>

- ✓ Proposition de méthodologie de diagnostic préalable à la réalisation d'une politique de lutte contre la précarité en milieu rural :

<http://www.caprural.org/telechargements/download/33-autres-ressources/2068-methodologie-de-diagnostic-prealable-a-la-realisation-d-une-politique-de-lutte-contre-la-pauvrete-precarite-en-milieu-rural>

- ✓ Carte de la pauvreté par EPCI

Vous trouverez ci-après une carte de la pauvreté par EPCI ainsi qu'un taux de pauvreté par EPCI.  
Ces documents ont été établis à partir des données de l'INSEE :

